



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ONTARIO 2025



5 au 7 décembre | Toronto (Ontario)

Message de la présidente du Conseil régional de l'Ontario et de la directrice de la région de l'Ontario

Aux sections locales de l'Ontario d'Unifor,

Le Conseil régional de l'Ontario 2025 se tiendra en personne à l'hôtel Sheraton Centre de Toronto du 5 au 7 décembre 2025. Assurez-vous que vos délégations sont disposées à rester jusqu'à la levée de la séance le dimanche 7 décembre à 12 h.

Notre syndicat continue de mener un combat unique en son genre. Nos emplois, nos communautés et nos gagne-pains sont menacés, mais les membres d'Unifor demeurent résilients. Que ce soit à la table de négociation, sur la ligne de piquetage ou lors de rassemblements, Unifor est la dernière ligne de défense, exigeant de nos politiciens et de nos employeurs qu'ils rendent des comptes alors que nous luttons pour notre avenir et nos industries ontariennes.

Cette année, le Conseil réitère son engagement à protéger les emplois au Canada et les communautés qu'ils soutiennent. En tant que membres d'Unifor, non seulement nous nous battons pour nos emplois d'aujourd'hui, mais nous bâtissons aussi l'avenir. Nous faisons croître l'Ontario.

Nous encourageons les sections locales à soutenir la participation des membres en quête d'équité en choisissant une représentation axée sur l'équité (femmes, personnes noires, autochtones et de couleur, personnes ayant une incapacité, membres de la communauté LGBTQ et jeunes de 35 ans et moins) au sein de leur délégation. Dans le cadre de notre engagement continu en faveur de l'équité, nous demandons aux sections locales d'utiliser leurs droits de délégation spéciale accordés en vertu des règlements du Conseil.

Aussi, conformément aux statuts d'Unifor et aux règlements du Conseil, des élections seront organisées pour doter tous les postes au sein du comité exécutif et des comités permanents.

L'inscription par le biais de notre système d'inscription en ligne est obligatoire. Les présidentes et présidents des sections locales ont reçu les noms d'utilisateur et les mots de passe pertinents pour le Conseil 2025. Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec nous à l'adresse catarina.xhuli@unifor.org. Les renseignements relatifs aux droits de délégation des sections locales seront envoyés dans un courriel distinct.

Nous sommes impatientes de vous voir à Toronto!

En toute solidarité,



Shinade Alder
Présidente du Conseil régional de l'Ontario



Samia Hashi
Directrice de la région de l'Ontario d'Unifor

Ordre du jour provisoire

Mercredi 3 décembre 2025

- Réunion des dirigeantes et dirigeants du nord de l'Ontario (9 h)
- Réunion des présidentes et présidents (13 h)

Jeudi 4 décembre 2025

- Réunions sectorielles
- Réunions des comités permanents
- Début de l'enregistrement au Conseil (14 h)

Vendredi 5 décembre 2025

- Début de l'enregistrement au Conseil (7 h 30)
- Ouverture de la séance (9 h)
- Rapport de la directrice de la région de l'Ontario
- Rapport de la directrice du Conseil régional de l'Ontario
- Rapport financier du secrétaire-trésorier du Conseil régional de l'Ontario
- Débat sur les recommandations et les résolutions
- Mises en candidature
- Présentations des comités permanents du Conseil
- Intervenantes et intervenants
- Activité sociale en soirée

Samedi 6 décembre 2025

- Début de l'enregistrement au Conseil (8 h 30)
- Ouverture de la séance (9 h)
- Élections
- Débat sur les recommandations et les résolutions
- Présentations des comités permanents du Conseil
- Intervenantes et intervenants
- Activité sociale du Programme d'aide aux employés et à leur famille

Dimanche 7 décembre 2025

- Ouverture de la séance (9 h)
- Débat sur les recommandations et les résolutions
- Présentations des comités permanents du Conseil
- Intervenantes et intervenants
- Levée de la séance (12 h)

Inscription

Inscrivez-vous en ligne à l'adresse <https://register1.unifor.org/>. Vous avez jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 pour vous inscrire au Conseil.

Les renseignements relatifs à l'inscription de votre section locale ont été envoyés par courriel. En tant que chef de la délégation, il incombe à la présidente ou au président de la section locale d'inscrire tous les membres de la délégation de sa section locale.

Pour inscrire votre délégation, choisissez l'un des événements suivants.

1. Réunion des dirigeantes et dirigeants du nord de l'Ontario : Mercredi 3 décembre 2025 (9 h à 12 h)
2. Réunion des présidentes et présidents : Mercredi 3 décembre 2025 (13 h à 17 h)
3. Conseil régional de l'Ontario : 5 au 7 décembre 2025

Pour vous inscrire à plus d'un événement, fermez votre session et ouvrez-en une nouvelle afin de sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

Nous invitons les sections locales à inscrire une délégation complète, ainsi que des membres délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes en quête d'équité) et des membres observateurs au Conseil régional de l'Ontario de cette année. Lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, vous devez fournir une adresse électronique unique pour chaque personne. Une fois l'inscription terminée, le système envoie un courriel directement au membre participant afin qu'il s'identifie et s'inscrive aux caucus sur l'équité. Tous les caucus sur l'équité s'adressent aux membres qui s'identifient à un groupe en quête d'équité.

Remarques importantes

Les membres actuels du comité exécutif et des comités permanents autres que ceux recherchant l'équité du Conseil régional de l'Ontario doivent être inscrits en tant que membres délégués au sein de la délégation de votre section locale.

Si vous devez modifier l'inscription de votre section locale ou avez de la difficulté à vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse catarina.xhuli@unifor.org.

Désignation des délégations

Seuls les membres délégués d'une délégation ont un droit de parole et un droit de vote au Conseil. Chaque section locale peut désigner un nombre limité de membres délégués, lequel est déterminé comme suit :

- sections locales comptant de 1 à 250 membres : 1 membre délégué;
- sections locales comptant de 251 à 500 membres : 2 membres délégués;
- sections locales comptant de 501 à 750 membres : 3 membres délégués;
- sections locales comptant de 751 à 1 000 membres : 4 membres délégués;
- sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres : 5 membres délégués;
- un membre délégué supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

Consultez les règlements du Conseil régional de l'Ontario pour obtenir des renseignements sur les sections locales fusionnées. Ces règlements sont accessibles sur le site Web d'Unifor.

Les membres délégués spéciaux ont un droit de parole, mais aucun droit de vote au Conseil. Les membres de votre comité exécutif, les présidentes et présidents de vos unités et les membres en quête d'équité (personnes noires, autochtones et de couleur, jeunes, personnes avec une incapacité, membres de la communauté LGBTQ et femmes) peuvent en faire partie.

Statut de membre délégué

Membres délégués

Seuls les membres délégués d'une délégation ont un droit de parole et un droit de vote au Conseil. Chaque section locale peut désigner un nombre limité de membres délégués, comme indiqué précédemment. Seuls les membres délégués peuvent se porter candidats pour des postes faisant l'objet d'un vote de l'assemblée (p. ex. comité exécutif du Conseil, comités permanents autres que ceux sur l'équité).

Membres délégués spéciaux

Les membres délégués spéciaux ont un droit de parole, mais aucun droit de vote au Conseil. Les membres de votre comité exécutif, les présidentes et présidents de vos unités et les membres en quête d'équité (personnes noires, autochtones et de couleur, jeunes, personnes avec une incapacité, membres de la communauté LGBTQ et femmes) peuvent en faire partie. Les membres délégués spéciaux en quête d'équité peuvent se porter candidats pour les postes offerts au sein de leur comité sur l'équité respectif.

Membres suppléants

Des membres suppléants peuvent remplacer un membre délégué ayant un droit de vote si ce dernier doit s'absenter du Conseil. Ces membres suppléants n'ont aucun droit de parole ni droit de vote, sauf s'ils remplacent un membre délégué absent. Le nombre de membres suppléants ne doit pas excéder le nombre de membres délégués.

Membres observateurs

Les membres observateurs n'ont aucun droit de parole ni droit de vote et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme membres délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs membres observateurs.

Élections

Conformément aux règlements du Conseil régional de l'Ontario, à la suite d'un congrès statutaire, le Conseil régional de l'Ontario doit doter tous les postes pour le prochain mandat triennal. Les postes à doter sont les suivants :

- présidente ou président (1);
- vice-présidente ou vice-président (1);
- secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier (1);
- membre extraordinaire (8);
- Comité permanent de la santé, de la sécurité et de l'environnement (3);
- Comité permanent de l'action politique (3);
- Comité permanent de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada (3);
- Comité permanent de l'indemnisation des accidents du travail (3);
- Comité permanent du Programme d'aide aux employés et à leur famille (3);

Comités permanents de l'équité :

- Comité permanent des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur (3);
- Comité permanent des membres de la communauté LGBTQ (3);
- Comité permanent de la condition féminine (3);
- Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité (3);
- Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs (3).

Les membres qui désirent soumettre leur candidature à un poste en particulier doivent remplir le formulaire de confirmation de l'appui disponible sur [la page Web de l'événement](#).

***REMARQUE :** Les postes au sein des comités permanents de l'équité sont dotés dans le cadre d'une élection par les pairs lors de la réunion de leur caucus. Les élections par l'assemblée se tiendront le samedi 6 décembre. Les inscriptions et les changements au statut de membre délégué seront fermés une heure avant le vote.

Résolutions

Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 (Modifications) des règlements du Conseil régional de l'Ontario :

« Les règlements du Conseil régional peuvent être modifiés par un vote majoritaire des deux tiers pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, à condition que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à modifier les règlements. »

Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le 1er novembre 2025. Les propositions de modifications aux règlements doivent être soumises par courriel à l'adresse catarina.xhuli@unifor.org.

Les sections locales en seront informées au plus tard le 5 novembre 2025.

Résolutions générales

Les résolutions générales qui seront examinées par le Conseil régional de l'Ontario doivent être reçues au moins 15 jours avant l'ouverture du conseil.

La date limite des résolutions générales est le 20 novembre 2025. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date à l'adresse Catarina.Xhuli@unifor.org

Consultez l'exemple de résolution ci-dessous pour obtenir des explications claires sur la façon de rédiger votre résolution.

Conseils pour rédiger des résolutions claires et compréhensibles :

- Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que les membres comprendront facilement : évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises comme les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



Exemple de résolution



Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales de l'Ontario d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales de l'Ontario de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les déléguées et délégués à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

Caucus sur l'équité

Afin de s'assurer que les membres en quête d'équité peuvent se concentrer sur l'important travail de leurs caucus et participer à tous les caucus qui les concernent, le calendrier des caucus est le suivant.

Vendredi 5 décembre

- Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité – Dîner
- Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs – Dès la levée de la séance
- Caucus des travailleuses et travailleurs 2ELGBTQIA+ - Dès la levée de la séance

Samedi 6 décembre

- Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur – Déjeuner
- Caucus des femmes – Dîner

Selon le moment, des repas ou des rafraîchissements légers pourront être servis. Il faut noter que les caucus sur l'équité seront ouverts uniquement aux personnes qui s'identifient comme étant en quête d'équité. Les parties alliées ne sont pas invitées à y participer.

Hébergement et déplacements

Hôtel

Un bloc de chambres a été réservé à l'hôtel **Sheraton Centre de Toronto**, situé au 123, rue Queen Ouest, à Toronto.

Une chambre conventionnelle est offerte au prix de 253 \$ par nuit.

Veuillez faire vos réservations sous le nom du **Conseil régional de l'Ontario d'Unifor – Décembre 2025**.

[Bénéficiez d'un tarif de groupe pour le Conseil régional de l'Ontario 2025 lorsque vous réservez en ligne.](#)

Vous avez jusqu'au vendredi 7 novembre 2025 pour réserver une chambre du bloc réservé.

Déplacements

Rabais d'Air Canada

Air Canada offre des rabais à nos membres délégués qui voyagent par avion. Si vous souhaitez profiter de ces rabais, communiquez avec Air Canada au numéro 1-888-247-2262 (au Canada), par téléscrip-teur au 1-800-361-8071 (personnes malentendantes) ou en ligne à l'adresse www.aircanada.com. Dans tous les cas, veuillez indiquer le code promotionnel **VUBN6JR1**.

Rabais de VIA Rail

VIA Rail offre un rabais de 5 % sur le meilleur tarif offert en classe Économie, Économie Plus, Affaires, Affaires Plus et Voitures-lits. Si vous souhaitez profiter de ces rabais, communiquez avec VIA Rail au numéro 1-888-842-7245 (au Canada), par téléscrip-teur au 1-800-268-9503 (personnes malentendantes) ou en ligne à l'adresse www.viarail.ca. Dans tous les cas, veuillez indiquer le code promotionnel **811133**.

Accessibilité

Unifor s'efforce d'offrir des réunions et des événements syndicaux accessibles et exempts d'obstacles.

Si vous nécessitez des mesures d'adaptation relatives à un besoin protégé par les droits de la personne (incapacité visuelle ou auditive, mobilité réduite, problème d'endurance, assistance), nous vous invitons à nous fournir tous les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation. Envoyez nous vos demandes par courriel à l'adresse catarina.xhuli@unifor.org.

Garde d'enfants

Un service de garde d'enfants sera offert pendant les activités du Conseil. Vous trouverez dans la présente trousse un formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. **Le formulaire doit être rempli et retourné au plus tard le vendredi 7 novembre 2025.**

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants ci-joint et le retourner à l'attention de Laurie Wright au Centre familial d'éducation d'Unifor par télécopieur au numéro 519 389 3544 ou par courriel à l'adresse fecchildcare@unifor.org.

Résumé des dates limites

Veuillez prendre note des dates limites suivantes en vue du Conseil régional de l'Ontario de décembre.

- Présentation des propositions de modifications aux règlements : 1er novembre 2025
- Réservation de l'hébergement à l'hôtel Sheraton Centre de Toronto : 7 novembre 2025
- Inscription au service de garde d'enfants : 7 novembre 2025
- Inscription à l'événement : 14 novembre 2025
- Présentation des résolutions générales : 20 novembre 2025

